



**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
JPB/KE/SFT/VK – délibération n° 1
Conseil d'administration du 10 mars 2023
Procès-verbal du conseil d'administration du 10 février 2023

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le 27/03/2023
ID : 060-266004142-20230310-DEL_100323_N01-AU



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 10 MARS 2023

Procès-verbal du conseil d'administration du 10 février 2023

Le dix mars deux mille vingt-trois à quatorze heures trente, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Montataire dûment convoqués le six mars deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance ordinaire au centre communal d'action sociale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Président du CCAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Pierre BOSINO – Claudine CABARET – Catherine DAILLY – Audrey DESLORIERS – Chrystal LEJEUNE – Louis-Joseph MESLIEN - Sabah REZZOUG – Jean-Luc RIVIERE – Meriam ZOUAOUI

EXCUSÉS : Zinndine BELOUAHCHI – Redouane BOUIZAOUCHAN – Gilberte CANONNE – Céline LESCAUX – Samia NIDALHA

ABSENT : Ali HAMDANI

N°01-03/2023 : PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 FÉVRIER 2023

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du conseil d'administration en date du 10 février 2023,

Considérant le compte rendu de ladite séance,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ce jour et lors de la séance du 10 février 2023 d'adopter le procès-verbal dans son état, aucune remarque n'ayant été formulée.

C.C.A.S.
Centre Communal d'Action Sociale
2 Rue Armand Desnosse
60160 MONTATAIRE
Tél. : 03 44 27 55 31
Fax : 03 44 27 09 59

Le Président

Jean Pierre Bosino